

Organisation de la restauration - 2025-2026

Chers parents,

Votre enfant a reçu son emploi du temps et vous devez désormais **saisir le régime** (Externe ou Demi-pensionnaire) et choisir, dans le cas où votre enfant est demi-pensionnaire, les jours de présence au self via Ecole Directe, espace famille, [dans la rubrique vos informations / votre enfant](#),

avant le lundi 15 septembre 2025 impérativement.

Attention : après cette date, l'accès sera fermé

Pour **tout changement en cours d'année**, veuillez-vous rapprocher de l'accueil.

⚠ Un changement ne sera pas possible au milieu d'une période (de vacances à vacances).

La présentation de la carte PASS REGION est obligatoire pour le passage au restaurant scolaire et au snack.

La société **ELIOR** assure le service restauration pour le **petit déjeuner de 10h à 10h30** et pour le **self ou l'espace snacking de 11h15 à 13h15**.

Les tarifs sont les suivants :

	Repas complet	Repas allégé / Snacking	Petit déjeuner
Demi-pensionnaire	6.70 €	5.40 €	2,20 €
Externe	8 €	7 €	
Un élève est demi-pensionnaire lorsqu'il déjeune au self au moins une fois par semaine à jour fixe			
Réservation avant 9h15. Tout repas commandé après 9h15 ou tout repas non décommandé est facturé 8 €			

Repas complet = entrée + plat chaud + fromage + dessert

Repas allégé = plat chaud + entrée ou fromage ou dessert // garniture + entrée + fromage + dessert

Petit déjeuner (à la récréation du matin) = boisson chaude ou froide + viennoiserie

La gestion du restaurant scolaire est informatisée. Le passage nécessite la présentation impérative du Pass Région. A chaque passage de la carte au self, le montant du repas sera décompté du compte cantine.

Sur la première facture (fin septembre - début octobre), un forfait de :

- **100 €** apparaîtront pour les **externes** (utilisables pour un repas exceptionnel, pour les petits déjeuners ou pour les friandises et boissons proposées aux récréations au chalet).
- **300 €** apparaîtront pour les **demi-pensionnaires**,
- **500 €** apparaîtront pour les **internes**.

A la fin de chaque trimestre, après vérification du nombre de passages, quelque soit le régime, un réajustement des forfaits pourra être effectué et une facturation complémentaire sera établie si nécessaire.



En cas d'absence connue, il est impérativement demandé aux parents de justifier l'absence de l'élève au repas de midi, **avant 9h10 dernier délai** soit en désinscrivant votre enfant via le site Ecole Directe, soit via le carnet de correspondance ou par mail au bureau de la vie scolaire : viescolaire.sa@assomption-chambery.org. Ou au 04.79.75.33.55.

1- Élèves demi-Pensionnaire

Un élève est demi-pensionnaire lorsqu'il mange à minima une fois par semaine à jour fixe.

2- Élèves externes souhaitant déjeuner exceptionnellement au lycée

Les inscriptions sont obligatoires par les parents [via Ecole Directe dans l'espace famille / cliquez sur la photo de l'élève / réservations et commandes / onglet réservations](#), avant 9h10 le matin.

3- Élèves internes

Ils sont inscrits d'office au self du lundi au vendredi et ont pour régime « INTBOC ». Si les familles des élèves internes ont une demande particulière à ce sujet, ils devront envoyer un mail à Willy MARTIN wmartin@assomption-chambery.org

(*) **Repas snacking** : Une **commande** via Ecole Directe est **obligatoire la veille avant minuit**. Vous trouverez, en pièce jointe, un document explicatif.

⚠ **Si vous commandez un repas snacking, il ne faut pas se désinscrire de la demi-pension ou bien s'inscrire en parallèle dans la demi-pension le jour concerné.**

Cordialement,

Christel COUSIN

Chef d'établissement.